

**CONSEIL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du lundi 22 mai 2017**

-----

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Emmanuel CALDAGUES,  
Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI,  
Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE,  
M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR  
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

**EXCUSÉS**

M. Jean-François LEGARET (donne pouvoir à M. Emmanuel CALDAGUES)  
M. Nicolas MARTIN-LALANDE (donne pouvoir à M. Marc MUTTI)

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Emmanuel CALDAGUES, Premier Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement.

\* \* \* \* \*

M. Emmanuel CALDAGUES prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui lui a demandé de présider cette séance. L'appel ayant été fait, il constate que le quorum est réuni et déclare donc la séance ouverte.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Josy POSINE et Mme Françoise FILOCHE, en qualité de secrétaires de séance.

**Procès-verbal de la séance du 24 avril 2017**

M. CALDAGUES indique que le Conseil ne pourra exceptionnellement pas se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 avril car, en raison d'un problème technique, l'enregistrement n'a pu en être réalisé.

M. le Directeur général des services prend sur lui la responsabilité de cette absence d'enregistrement et, partant, de retranscription. Toutefois, le compte rendu approuvé par le Maire sous 8 jours, simple relevé de décisions, a été publié en Mairie sous ce même délai, comme il est prévu par le CGCT. Il n'a simplement pas été possible de retranscrire le procès-verbal de ce Conseil.

Mme Catherine TRONCA le déplore, mais reconnaît qu'il s'agit là d'un problème purement technique.

M. CALDAGUES réitère les excuses de la Mairie à cet égard.

Le Conseil d'arrondissement prend acte qu'un incident technique n'a pas permis d'enregistrer la séance du 24 avril 2017 et que, par conséquent, le procès-verbal de cette séance n'a pu être établi.

## **Budget supplémentaire de l'exercice 2017 de l'État spécial du 1<sup>er</sup> Arrondissement**

### **Projet de délibération portant réaffectation des reports de crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de Quartier**

M. Emmanuel CALDAGUES donne la parole à M. Marc MUTTI pour rapporter ces 2 projets de délibération.

M. Marc MUTTI se propose de rapporter le Budget supplémentaire 2017 de l'Etat spécial. Pour mémoire et pour fluidifier le déroulement du Conseil d'arrondissement, il propose d'agréer à cette présentation la délibération de réaffectation des crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de Quartier, qui suit ce BS. Cela donnera lieu à deux votes, même si la présentation en sera commune.

M. MUTTI rappelle que le Budget supplémentaire est un budget de report dans la mesure où il reprend les excédents ou les reports constatés lors du Compte administratif de l'Exercice précédent, arrêté lors du précédent Conseil. Il s'agit également d'un budget d'ajustement puisqu'il permet de procéder à d'éventuels ajustements des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire de l'Exercice. M. MUTTI estime que le DGS a fait un très bon travail synthétique dans le mémo distribué aux élus.

M. MUTTI se propose de reprendre simplement quelques grandes lignes de ce Budget supplémentaire.

En préambule, on peut noter que ce dernier ne comporte pas d'abondement des crédits initiaux du Budget primitif. Comme l'année dernière, cela témoigne d'une bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, on constate qu'il n'y a pas de transfert demandé par la Mairie entre les trois principales Dotations de l'Etat spécial

S'agissant des points saillants et des mouvements enregistrés par le BS, M. Marc MUTTI indique que, en page 2, figure le total des crédits ouverts en 2017, intégrant les reprises des reports constatés dans le Compte administratif 2016, c'est-à-dire le solde d'exécution 2016 de l'Etat spécial. Sur les trois principales Dotations, il faut souligner les chiffres suivants : 454.216 € pour la dotation d'investissement ; 316690 € pour la dotation d'animation locale ; 1.173.432 € pour la dotation de gestion locale. Soit un total de 1.944.339 €.

Comme il est de tradition à chaque BS, il faut noter un transfert de 5.357 € vers le budget général de la Ville. Il s'agit de la restitution à la DEVE pour les produits horticoles.

Concernant la Dotation d'investissement, les reports de 2016 s'élèvent à 329.486 euros€ pour un montant total de 454.216 € pour 2017. D'ici la fin de l'année, quelques chantiers en cours permettront l'utilisation de ces deniers : rénovation du hall de la Mairie, rénovation de l'éclairage de la salle des mariages. M. MUTTI rappelle que la DI supporte également la section d'investissement des Conseils de Quartier, soit 8.264 € par an et par Conseil de Quartier. Le Compte administratif a constaté une fois de plus un excédent s'élevant cette fois à 65.082 €, en légère baisse par rapport à 2016. En 2015, une délibération cadre a été mise en place, qui formalise une reprise par l'Etat spécial des excédents des Conseils de Quartier, en l'espèce, pour cette fois, 32.537 €. Comme précisé dans l'Article 2 de la délibération qui suit ce rapport spécial, dite « délibération de réaffectation », cette somme sera utilisée pour financer des opérations d'intérêt général ayant un impact local : travaux dans les écoles ou dans les établissements de petite enfance, par exemple. Les Conseils de Quartier conservent, par voie de conséquence, 33 056 €.

La Dotation d'animation locale est quant à elle subdivisée en 2 parties : les crédits d'animation locale proprement dits, soit les animations locales organisées par la Mairie ou auxquelles la Mairie apporte son soutien (spectacle de Noël pour les enfants) ; et les travaux dits urgents, donc les dépenses de

fonctionnement relatives aux travaux concernant les locaux administratifs et les équipements de proximité. Il faut y ajouter un troisième sous-ensemble : les dépenses de fonctionnement des Conseils de Quartier. La DAL proprement dite s'élève à 316.690 €, avec un report de 144.329 €. M. MUTTI ne souhaite pas revenir sur les chiffres constatés qui peuvent être retrouvés dans le dernier rapport de synthèse du Directeur Général des Services.

La dotation annuelle de fonctionnement des Conseils de Quartier correspond quant à elle à 3.306 € par an et par Conseil de Quartier. M. MUTTI précise que le compte administratif 2016 a fait apparaître des reports cumulés en fonctionnement de 18.369 €. A nouveau, conformément à la délibération cadre de juin 2015, il est constaté une reprise de 7.248 € par l'Etat spécial. Les Conseils de Quartier conservent donc 11.120 €. Comme précisé à l'Article 1 de la « délibération de réaffectation », cette somme sera réaffectée au sein de la dotation d'animation locale afin de financer, là encore, des opérations d'intérêt général ayant un impact sur chacun des quartiers, et plus précisément : une participation de la Mairie au bal des pompiers des 13 et 14 juillet, ainsi qu'à la fête de Noël des enfants du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Le montant total de la Dotation de gestion locale, pour sa part, s'élève à 1.173.432 €, dont 205.646 € de reports, ainsi que la restitution à la DEVE de 5.357 €. M. MUTTI souligne que les reports constatés pour cette Dotation ne sont pas réaffectés automatiquement aux fonctions dont ils proviennent, mais réaffectés au sein de cette même DGL sur deux critères : les dépenses engagées qui restent à payer fin 2016, les besoins d'ajustements apparaissant dans le courant de l'actuel exercice. Le principal poste de dépenses dites de fluides – qui intègrent le gaz, l'électricité et, par extension, l'eau – est traditionnellement le plus sujet aux variations entre le Budget primitif et le Budget supplémentaire. L'ajustement exact au BS s'élève à 26.736 €, une fois intégrés le gaz, l'électricité et l'eau. M. MUTTI indique que les autres fonctions n'appellent pas de commentaires particuliers.

Il propose donc à la fois d'adopter le Budget supplémentaire et de voter la délibération permettant la réaffectation des crédits non utilisés par les Conseils de Quartier, tel que prévu en juin 2015.

M. Emmanuel CALDAGUES propose de mener un débat commun sur les deux délibérations, puis de voter séparément chacune d'entre elles.

Mme Catherine MATHON souhaite apporter quelques informations récentes concernant les investissements opérés par les Conseils de Quartier. Il faut noter que trois Conseils de Quartier n'ont pas opéré de dépenses en investissement en 2016. Concernant le Conseil de Quartier des Halles, il l'a fait pour équiper Circul'livre avec des diables et des caisses. Le Conseil de Quartier Saint-Germain-l'Auxerrois souhaite, depuis un an maintenant, installer un banc et une table d'orientation près de la statue équestre d'Henri IV, et des pourparlers ont déjà été engagés avec les services de la Ville en ce sens. Il faut en effet trouver un banc correspondant au banc déjà existant ; et il se peut que la Ville offre la table d'orientation. Toutefois, Mme MATHON précise que le banc déjà existant va être enlevé, et un banc au nouveau design – donc pas en pierre – va être installé. Cela explique donc que le Conseil de Quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois n'ait pas encore entamé son budget d'investissement. Les Conseils de Quartier Vendôme et Palais Royal, à la suite d'une réunion la semaine précédente, ont accepté de mutualiser une belle dépense d'investissement de première nécessité en faveur de la crèche Saint-Roch, en vue d'améliorer les vestiaires, les aménager pour optimiser la place, avec des casiers, des serrures, etc., afin également de renouveler des chaises très rouillées et d'acquérir des dispositifs de motricité et d'éveil. Cette disposition a été votée à l'unanimité des membres des Conseils de Quartier, pour un montant de 12.000 €. Mme MATHON s'étonne du fait que cela ne semble pas satisfaire Mme TRONCA.

Mme Catherine TRONCA est en effet assez stupéfaite de voir financer par les Conseils de Quartier un équipement qui dépend de la Ville de Paris. Elle concède que cela soit pertinent concernant les dispositifs d'éveil, beaucoup moins en revanche concernant le mobilier.

Mme Martine FIGUEROA précise qu'il ne s'agit pas de mobilier, mais de petites structures pour pouvoir mettre les affaires des enfants sur les côtés. Or, cette demande avait déjà été formulée, et ces éléments n'ont pas été achetés au fil du temps, faute de financement nécessaire pour ce faire, qui n'est pas attribué. Or, le renouvellement de ces petits casiers, de ces chaises et autres est sollicité depuis presque 10 ans.

Mme Catherine MATHON souligne qu'il est reproché depuis des années aux Conseils de Quartier du 1<sup>er</sup> arrondissement comme des autres arrondissements parisiens de ne pas dépenser leurs crédits d'investissement. Or, cette dépense est vraiment justifiée par l'intérêt général: en l'occurrence, ce sont les enfants du 1<sup>er</sup> arrondissement qui, au sein de cette crèche Saint-Roch, bénéficient en première ligne de cet investissement, et l'on ne peut pas douter de sa nécessité.

Pour Mme Catherine TRONCA, cela n'était pas clair. Elle se dit d'accord avec les dispositifs d'éveil, mais moins avec les vestiaires et cadenas.

Mme Catherine MATHON l'assure que cela concerne des tapis de motricité, des pentes, des dispositifs d'éveil, etc.

Elle rappelle que cet investissement a été voté à l'unanimité. Le but des Conseils de Quartier est bien, selon elle, que les investissements décidés bénéficient à tous. Si d'autres équipements municipaux peuvent également en être bénéficiaires, cela lui semble également très bien.

Mme Catherine TRONCA estime que l'explication n'était vraiment pas claire et souhaite arrêter là le débat qui n'a pas lieu d'être.

En l'absence d'autres observations sur les deux délibérations, M. Emmanuel CALDAGUES propose de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement adopte le Budget supplémentaire de l'exercice 2017 de l'État spécial du 1<sup>er</sup> Arrondissement, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Le Conseil d'arrondissement adopte le projet de délibération portant réaffectation des reports de crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de Quartier, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

### **Projet de délibération 2017 DAC 319 - Subvention (200.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1<sup>er</sup>)**

M. Emmanuel CALDAGUES donne la parole à Mme Catherine SALVADOR pour rapporter ces 2 projets de délibération.

Mme Catherine SALVADOR souligne, en préambule, son affection à l'égard de cette association, qui ravit les spectateurs de chacune de ses expositions. Le Musée en Herbe a été créé en 1975 par Sylvie GIRARDET, Claire MERLEAU-PONTY et Anne TARDY ; il avait pour objet de faciliter, pour l'enfant, l'apprentissage du monde des musées artistiques, scientifiques, techniques et de société. Il est pionnier dans son domaine, et ce depuis plus de 40 ans maintenant. En 2016, le Musée en Herbe a intégré ses nouveaux locaux, au 23 rue de l'Arbre Sec, beaucoup plus faciles d'accès. Mme SALVADOR souligne le changement conséquent impliqué par cette nouvelle adresse. L'exposition « L'art et le chat » a inauguré le nouveau lieu, attirant 118.000 personnes, tant enfants qu'adultes. De fait, le musée a connu une fréquentation record, malgré la baisse du public scolaire. Mme SALVADOR espère que les membres du Conseil ont pu voir l'exposition qui apporté une réflexion humoristique sur les œuvres, exposition qui a fait beaucoup rire et a rallié l'enthousiasme d'un public des plus larges. Depuis, le Musée en Herbe a renforcé sa dimension intergénérationnelle avec succès. Mme SALVADOR souhaite que le Conseil félicite l'équipe de l'association qui a mis tout son cœur et fait un très bon travail.

En 2017, le Musée en Herbe accueille actuellement l'artiste de street-art et de renommée internationale Invader, qui travaille sur mosaïques. Les visiteurs sont invités à partager les invasions autour du monde et à découvrir les œuvres de galerie, mais aussi à entrer dans l'atelier de l'artiste.

Quels sont donc l'avenir et les projets du Musée en Herbe ? Mme SALVADOR indique que, désormais, des visites adultes sont proposées, avec une nocturne le jeudi, suivie d'un apéritif, ou bien le lundi, suivie d'un thé – deux salles, deux ambiances. Seront également proposées des visites spécifiques conçues à destination des adolescents lors d'événements comme la Nuit des Musées et la Nuit Blanche. Les seniors ne sont pas oubliés : ils sont les bienvenus et garderont leur âme d'enfants en accompagnant leurs enfants ou leurs petits-enfants, selon Mme SALVADOR. L'attractivité et l'accessibilité des expositions aux touristes vont être développées. Les partenariats avec les investisseurs institutionnels comme La Poste et les mécènes privés seront renouvelés. Enfin, une vente aux enchères d'art urbain et contemporain est prévue avec le soutien des étudiants de l'ICAR et d'Artistico-Réseau.

Mme SALVADOR rappelle que, depuis sa création, le Musée en Herbe a pour vocation d'ouvrir ses portes au plus grand nombre, et par conséquent au public en situation de handicap. Ce public représente environ 1.000 visiteurs par an. C'est pour cette raison que plusieurs actions et aménagements ont été mis en place, afin de rendre accessibles toutes les expositions. Mme SALVADOR indique qu'il est possible de trouver, en ligne, un dossier pédagogique de l'exposition en cours, avec toutes les informations pratiques. Une médiatrice spécialisée selon les différents handicaps est toujours là pour accompagner les groupes. Pour les visiteurs individuels, est mis à disposition un « Facile à lire », reprenant les textes de l'exposition simplifiés et en gros caractères. Pour les déficients visuels, une sélection d'œuvres est reproduite en relief, ainsi que des moulages 3D. Pour les publics ne pouvant se déplacer, une des mini-expositions sur les nouveaux réalistes a été rendue accessible aux personnes présentant un handicap visuel ou mental. Un projet d'initiation à l'art pour des jeunes scolarisés en IME (Institut Médico-Educatif) va être développé.

Ainsi, la formation de sensibilisation à l'accueil du public handicapé doit être menée avec quatre personnes. Mme SALVADOR souligne que certains aménagements d'accessibilité doivent encore être réalisés, comme la pose de bande antidérapante et contrastée pour l'entrée extérieure, le nez de marche et de bandes tactiles au niveau des escaliers afin de satisfaire l'obtention du label « Tourisme et Handicap » du Conseil régional d'Ile-de-France.

Par délibération de décembre 2016, le Conseil d'arrondissement avait donné un avis favorable, au titre de 2017, au versement d'un acompte de 95.000 €, représentant 50% du montant de la subvention 2016. Mme SALVADOR propose donc aux élus du Conseil, pour toutes les raisons pré-citées, de bien vouloir confirmer leur soutien au fonctionnement, par la fixation du montant global de la subvention allouée à l'association le Musée en Herbe à 200.000 €, 10.000 € étant ajoutés pour l'aide au handicap, soit un complément de 105.000 € après déduction de l'acompte déjà versé. Mme SALVADOR précise que le budget de fonctionnement annuel du Musée en Herbe s'élève à environ 1,1 millions d'euros. Elle estime que la comptabilité de l'association est bonne et qu'elle travaille bien. Mme SALVADOR prie donc les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir en délibérer et de donner un avis favorable.

Mme Catherine MATHON souhaite reprendre de façon succincte les propose de Mme SALVADOR. Elle estime également que le Musée en Herbe est un musée d'exception, qui rassemble toutes les générations, et elle ne peut qu'approuver cette subvention. Les expositions attirent les jeunes et les moins jeunes, que cela soit artistique ou ludique. Il est important que les lieux soient adaptés au PMR. Mme MATHON souligne également la qualité de la programmation, et elle appelle à voter cette subvention.

Mme Catherine TRONCA souhaite connaître le taux de fréquentation des scolaires du 1er arrondissement.

Mme Catherine SALVADOR concède ne pas la connaître et reconnaît qu'elle était en baisse cette année.

Mme Catherine TRONCA, estimant que cela est dommage, se demande s'il ne serait pas possible d'envisager, par conséquent, une entrée gratuite pour les scolaires, jugeant que l'entrée n'est pas « donnée ». Elle se demande si cette baisse de fréquentation n'est pas due à cela justement, indiquant que, lorsque Saint-Germain-l'Auxerrois y est allé, c'est la coopérative scolaire qui a payé.

M. Baptiste BOUSSARD déclare que, dans le 1er arrondissement, les caisses coopératives des écoles n'ont pas de souci : autant donc en profiter, si cela aide le musée à vivre financièrement. Aucune plainte n'est formulée par les écoles à l'égard du tarif du Musée en Herbe. De plus, toutes les écoles profitent de ce musée depuis longtemps. M. BOUSSARD estime que les caisses coopératives servent aussi à ce genre de chose.

Mme Catherine TRONCA indique que, pour l'Arbre Sec, cela constitue justement un argument.

M. Baptiste BOUSSARD l'assure : il n'a eu aucun retour ni aucune plainte de la part des enseignants ou des directeurs à ce sujet. Tout le monde est content du musée. De nombreuses classes vont au Musée en Herbe. L'Ecole de L'arbre Sec également.

M. Emmanuel CALDAGUES approuve également.

Mme Catherine SALVADOR se rend régulièrement au Musée en Herbe, et elle y rencontre systématiquement des groupes d'enfants, des classes – même si elle ne peut dire s'il s'agit toujours de classes du 1<sup>er</sup> arrondissement. La baisse de visite des scolaires est peut-être également liée, selon elle, à la thématique de l'exposition. Quoi qu'il en soit, le chiffre de 108.000 visiteurs lors de la première année d'exploitation sur le nouveau site demeure une réussite, une belle performance.

M. Emmanuel CALDAGUES s'engage néanmoins à ce que soient analysées les raisons pour lesquelles la fréquentation scolaire a baissé : il faut poser la question aux écoles. Il émet l'hypothèse que cela soit lié à des raisons indépendantes du Musée en Herbe lui-même.

Mme Catherine TRONCA souhaite savoir si la bibliothèque située un peu plus haut dans la rue de l'Arbre Sec a un budget à part, ou s'il est commun avec le musée.

M. Baptiste BOUSSARD indique que cette librairie – car il ne s'agit pas d'une bibliothèque – est indépendante sur le plan juridique. La gestion n'est pas la même, et ils n'appartiennent pas à la même société, même s'ils vivent ensemble. M. X incite tout le monde à se rendre dans cette librairie du Musée en Herbe, qui est magnifique ; la directrice en est merveilleuse, et pleine d'excellents conseils pour tous les âges, connaissant ses livres sur le bout des doigts.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

### **Projet de délibération 2017 DAC 710 - Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement (1<sup>er</sup>)**

M. Emmanuel CALDAGUES donne la parole à Mme Catherine MATHON pour rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine MATHON rappelle que cette association est présidée par Carla ARIGONI. Elle a acquis au fil du temps, et notamment au cours de ces dernières années, une notoriété quasi-parisienne. Tout le monde apprécie, selon Mme MATHON, la richesse des programmes présentés tous les ans. Cette année, l'association a renouvelé son partenariat avec l'UNESCO pour organiser le Festival de la diversité culturelle. Sont toujours associés, comme les années précédentes, le Conservatoire du Centre pour le déroulement de concerts à l'Oratoire ou à Saint-Germain-l'Auxerrois – il a également été donné un concert de jazz –, ainsi que des compagnies des arts qui donnent des spectacles sous la Canopée. S'y ajoutent des conférences, des expositions de qualité.

Mme MATHON appelle à voter favorablement cette subvention d'un montant de 10.000 €. La Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement a en effet souhaité que la Ville participe à ce soutien culturel tout à fait justifié à ses yeux.

Mme MATHON ajoute que non seulement ce Comité Municipal invite des personnes de qualité et de hautes personnalités, mais il a le mérite d'essayer de faire connaître des artistes méconnus qui ont souvent un talent fou et qui méritent d'être exposés, soit à la Mairie, soit au Beffroi, soit, comme c'est le cas actuellement, sur les grilles. Cette facette de l'activité du Comité qui donne leur chance aux artistes qui n'ont pas pignon sur rue lui semble importante à souligner.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES doit désormais donner communication de projets de délibération soumis au Département de Paris, au Conseil de Paris en formation départementale, et donc non soumis pour avis aux Conseils d'arrondissement.

**Projet de délibération 2017 DASCO 43-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311.368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros)**

M. Emmanuel CALDAGUES rappelle que les collèges parisiens, qui font partie du Département, reçoivent une dotation pour leur budget. Or, il est parfois difficile de prévoir des besoins qui peuvent apparaître en cours d'année.

La dotation d'investissement destinée au collège Poquelin s'élève à 3.306 euros pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif.

Le conseil d'arrondissement prend acte de la communication de ce projet de délibération.

**Projet de délibération 2017 DASES 95-G - Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens**

M. Emmanuel CALDAGUES indique que cette deuxième communication concerne des associations ayant mis en place, à la demande de la Ville et de la Région Ile-de-France des Espaces de Dynamique d'Insertion (EDI).

La première association est l'Association nationale de réadaptation sociale, dont l'EDI Emergence est situé au 3 rue Bouvier, et dont le siège est situé au 18 avenue Victoria.

Le second EDI est l'EDI Coq Héron situé au 3, rue du Coq Héron dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; il est porté par l'association Sauvegarde de l'adolescence.

M. CALDAGUES rappelle que les EDI s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans qui ne parviennent pas à accéder aux dispositifs d'insertion ou à s'y maintenir en raison de leurs difficultés personnelles et/ou sociales. Les EDI répondent à deux missions principales. D'une part, ils visent à identifier et lever les principaux freins à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en mobilisant leurs ressources et leur réseau de partenaires. D'autre part, ils favorisent l'acquisition et le développement de compétences grâce à un accompagnement éducatif et pédagogique. Ces jeunes sont adressés par la mission locale, les travailleurs sociaux et les différentes associations qui œuvrent auprès de ce public. Ou bien les jeunes se présentent de façon spontanée aux EDI. C'est un dispositif qui fonctionne sur la base d'entrées et de sorties permanentes. En 2016, 346 jeunes ont été suivis par ces trois structures – M. CALDAGUES n'en ayant cité que deux, qui sont soit situées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, soit ayant leur activité dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Les dotations s'élèvent à 152.500 € par association, soit 304.000€ pour ces deux associations.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication du projet de délibération 2017 DASES 95-G - Subventions (457.500 €) et conventions avec les trois Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens.

M. Emmanuel CALDAGUES donne ensuite connaissance de candidatures aux Conseils de Quartier. Le Conseil valide les candidatures, au Conseil de Quartier Les Halles de Mme Eva PREAU et M. Boban JANESKI ; au Conseil de Quartier Palais Royal, de Mme Véronique GOUPY.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Emmanuel CALDAGUES propose de clore ce Conseil d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement prend connaissance du calendrier des prochaines séances du Conseil de Paris et du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement pour le deuxième semestre 2017.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 18h40

\* \* \* \* \*

### **Questions de la salle**

M. LE GARREC regrette que M. MARTIN-LALANDE ne soit pas présent, ainsi que le Maire. Il indique avoir eu, l'après-midi même, des contacts assez difficiles concernant la manière dont est gérée la rue de la Cossonnerie. Manifestement, des bistrotts et des cafés, dont il ne remet pas en cause l'existence dans ce quartier, ne comprennent pas si elle comporte deux voies de circulation, ou une seule voie du milieu. La semaine passée, avec une seule voie au milieu, les établissements en question pouvaient disposer d'une terrasse et d'une contre-terrasse. Mais un avis contraire a été émis : il s'agissait alors de ne plus circuler sur les côtés, mais uniquement au milieu. Des demandes ont dès lors été de nouveau formulées. Et, en l'occurrence, il semble qu'il se produise une marche arrière. M. LE GARREC demande donc s'il serait possible de disposer du plan d'utilisation de cette rue de façon à ce que les gens qui y habitent et qui y travaillent sachent exactement où il peut y avoir des terrasses de café et où il ne peut pas y en avoir. En effet, à l'heure actuelle, c'est soit deux mètres, soit quatre mètres, selon l'humeur d'on ne sait qui. M. LE GARREC souligne que cela commence à troubler un certain nombre d'esprits dans cette rue. Il rappelle que, la dernière fois que des esprits ont ainsi été troublés, un cafetier s'est débrouillé tout seul pour couper deux arbres. Il lui semble donc important d'arrêter tout cela pour savoir ce qu'il se passe dans la rue de la Cossonnerie pour les années à venir.

M. Marc MUTTI remercie M. LE GARREC pour sa question. Il indique qu'en effet, l'année précédente, M. MARTIN-LALANDE et lui-même étaient intervenus pour essayer de mettre fin à ce qu'il nomme un capharnaüm, qui dure depuis 20 ans. Il s'agissait, dans un premier temps, d'intervenir pour faire un bilan avec l'association des commerçants de la zone piétonne des Halles et avec quelques commerçants de la rue de la Cossonnerie. M. MUTTI rappelle que cette rue s'est développée au fil des ans, avec un espace public qui a été envahi avec du matériel public : arbres, candélabres. Il faut noter que c'est principalement la partie de cette rue située à l'ouest de l'intersection avec la rue Saint-Denis qui pose problème, l'autre partie étant moins problématique. M. MUTTI déclare qu'il a été pris acte d'un véritable chaos, avec, en effet, des contre-terrasses plus des terrasses partant dans tous les sens, des demandes de terrasses excessivement gourmandes. Dans un premier temps, une tentative a été menée avec la Direction de l'urbanisme, et avoir une planification à terme et une orientation raisonnable et raisonnée de cet espace. Compte tenu de l'encombrement de cette artère, avec des arbres et des candélabres posés souvent de manière asymétrique, il avait été demandé, contre un retrait des contre-terrasses, une augmentation des terrasses afférentes. Or, cela ne donne pas satisfaction. Il en a été pris acte.

Sous réserve de la réponse de M. MARTIN-LALANDE, M. MUTTI indique que le souhait serait de revenir au statu quo ante, mais avec un diamètre des terrasses n'excédant pas 2 mètres, avec des contre-terrasses saisonnières. M. LE GARREC a par ailleurs fait référence à un établissement qui, lui excède de beaucoup la géographie, la perspective de la rue de la Cossonnerie. Une réflexion est actuellement menée

avec la DU pour revenir à des positions plus raisonnables, en tout cas au niveau de sa terrasse ouverte qui devient, par définition, parfois une terrasse fermée, avec un diamètre de 4 mètres. La solution envisagée avec la DU de terrasses de 2 mètres de diamètres avec des contre-terrasses saisonnières permettrait, avec l'association des commerçants, d'imaginer des circulations douces et fluides pour les piétons, avec de la végétalisation. M. MARTIN-LALANDE y travaille actuellement et pourra répondre plus précisément lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Une personne présente dans le public déclare avoir vu un panneau d'affichage annonçant la fontaine publique qui va être construite. Etant donné l'emplacement du panneau, elle a l'impression que celle-ci se trouvera au milieu de la rue de la Cossonnerie, au coin de la rue de la Cossonnerie et de la rue Pierre Lescot. Elle s'interroge donc sur la circulation du milieu. Cette construction ne risque-t-elle pas de venir compliquer encore les choses ?

M. Marc MUTTI concède ne pas disposer de cette information, même s'il en a entendu parler. Il indique que M. MARTIN-LALANDE suit ce dossier. Il avait toutefois, pour sa part, compris que cette fontaine se situerait plutôt à l'angle de la rue.

M. Emmanuel CALDAGUES propose de procéder à une vérification avant de pouvoir donner une réponse à ce sujet.

Mme Josy POSINE souhaite savoir si les mannequins des deux commerçants situés au 13 et 14 rue de la Cossonnerie seront supprimés. Elle trouve que, d'un côté comme de l'autre de la rue, cela n'est vraiment pas très esthétique. Les riverains s'en plaignent également.

M. Marc MUTTI indique qu'il y a eu une saisine de la DU et de la DPSP pour verbaliser ces établissements, d'autant plus qu'on se situe en l'occurrence en face de la Canopée, ce qui donne un aspect visuel assez moyen, selon lui. Les agents verbalisateurs ont été saisis, de manière à verbaliser de manière forte et pérenne ces commerçants, qui s'arrêtent puis réinstallent leurs mannequins.

Mme Josy POSINE déclare que ces commerçants sont désobéissants et que rien ne les arrête.

Mme Catherine TRONCA estime que si le montant de l'amende n'est pas dissuasif, cela n'aura pas d'effet.

Mme TRONCA, par ailleurs, rapporte la question d'un riverain souhaitant savoir comment il est possible d'adhérer à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement.

Mme Catherine MATHON indique qu'il suffit de contacter Mme Carla ARIGONI et voir cela avec elle. Le trésorier est M. GIRARD.

Mme Catherine TRONCA indique que cela n'apparaît pas sur le site de la Mairie, ni nulle part ailleurs.

M. Emmanuel CALDAGUES pense que le régime de droit commun de toute association s'applique en l'occurrence. Il est normalement possible, pour les associations, de recueillir des adhésions au moment de leur assemblée générale. Si cela est possible, dans le respect des statuts, la question sera posée à sa présidente de recevoir d'éventuelles nouvelles adhésions.

Mme Catherine MATHON relaie le fait que Carla ARIGONI lui a signalé que, fait assez rare, toutes les conférences, expositions et autres manifestations culturelles et artistiques organisées par son association sont gratuites. Par conséquent, Mme MATHON doute qu'elle demande à d'éventuels adhérents une participation financière.

En l'absence d'autres questions de la salle, M. Emmanuel CALDAGUES lève la séance.

Jean-François LEGARET

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement